







## INOCAP

Société de gestion dont l'équipe dispose d'une expérience dans la prise de participations dans les PME.

En souscrivant à INOCAP | FIP | 10.3, vous bénéficiez de notre expertise, adossée à celle d'un groupe international reconnu.

# ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE D'INOCAP

Raymond James est présent sur tous les métiers de la banque d'investissement depuis 47 ans aux USA et 23 ans en France.

Raymond James s'appuie sur un réseau de 2280 Bureaux à l'international et emploie 10 000 collaborateurs dans le monde dont 100 à Paris.

## EXEMPLES DE SECTEURS D'INVESTISSEMENT

privilégiés par l'équipe de gestion d'INOCAP







Technologie

Industrie

Santé

## **ACCOMPAGNEMENT**

des entreprises et de leur management dans leur développement futur.

## **OPPORTUNITES**

d'investissement grâce aux réseaux de ses actionnaires, du groupe Raymond James et des membres de l'équipe de gestion.

## **DIVERSIFICATION**

patrimoniale, comportant un risque de perte en capital, en investissant principalement dans des PME régionales dans les secteurs de la santé, de l'industrie, des technologies de précision et du tourisme.

#### **AVANTAGES FISCAUX DU FIP**

EN CONTREPARTIE D'UNE DUREE DE BLOCAGE DE 6,5 à 8,5 ANS, SOIT JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2018, LE FIP EST UN PRODUIT D'ÉPARGNE BÉNÉFICIANT DU CADRE FISCAL POUR L'IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE :

- ► Réduction d'ISF de 45% du montant investi : jusqu'à 20 000 €
- ▶ De plus, vous bénéficiez de la réduction IRPP de 25% sur le solde hors quota éligible de votre souscription, plafonnée à :
  - 3 000 € pour un célibataire
  - 6 000 € pour un couple
- ► Exonération totale de l'impôt sur les plus values (hors CSG-CRDS et prélèvements sociaux)

Ces avantages résultent du caractère risqué de l'investissement dans des sociétés non cotées et/ou cotées sur des marchés non réglementés caractérisés par une faible liquidité.



## 10% DIVERSIFIÉS

Une offre très concentrée avec une allocation cible à 50% actions, 40% taux et 10% monétaire. Pour la poche hors quota régional investie en actions, INOCAP a sélectionné en exclusivité les gammes OPCVM actions de trois gestionnaires de qualité :

RAYMOND JAMES s'est construit une solide image de compétence dans le domaine de la gestion de portefeuille pour le compte d'institutions et de clients particuliers. Cette activité, développée depuis près d'un demi-siècle, a été étendue au-delà des Etats-Unis, à travers notamment l'implantation d'une filiale en Europe : Raymond James Asset Management, installée à Paris depuis 1995.

SYCOMORE ASSET MANAGEMENT, société de gestion créée en 2001 à l'initiative de cinq associés fondateurs. Forte d'une trentaine de collaborateurs expérimentés et de plus de deux milliards d'euros sous gestion, Sycomore figure aujourd'hui parmi les toutes premières sociétés de gestion indépendantes en France.

ALEXANDRE FINANCE, société de gestion agréée en avril 2008. Présidée par Michel Peronne et créée par cinq associés, Alexandre Finance met en oeuvre une gestion simple et transparente basée sur une démarche de stock picking. Son champ d'investissement est le marché des actions européennes sans contrainte de capitalisation ou de secteur.







# **70%** PME RÉGIONALES de + de 5 ans **20%** PME RÉGIONALES de - de 5 ans

Pour la poche «PME Régionales» investie en entreprises régionales, principalement non cotées, INOCAP a constitué une équipe aux compétences et expériences complémentaires : marché actions, capital développement et banque de financement.

Les participations prises par l'équipe de gestion sont toujours minoritaires, tous secteurs éligibles, avec une identification des potentiels de sortie à 4/5 ans. Le Fonds a vocation à financer en fonds propres des PME. Il est rappelé que ces investissements comportent un risque de perte en capital.

L'équipe de gestion bénéficie également de l'expertise et des synergies du groupe Raymond James, présent en France depuis plus de vingt ans avec 7 lignes métiers : analyse, recherche, intermédiation, gestion actions, épargne salariale, gestion privée et gestion de patrimoine.



Positionnée à mi chemin entre les offres mono et multigestionnaire,

INOCAP | FIP | 10.3 représente une alternative aux offres existantes depuis plusieurs années.

#### **AVERTISSEMENT**

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 6,5 ans minimum pouvant aller à 8,5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018 maximum (sauf cas de déblocage prévus dans le règlement). Le fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » de la notice d'information.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Au 31 décembre 2009, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FIP gérés par la société de gestion est la suivante :

FIP	Année de création	Pourcentage de l'actif éligible (quota de 70%) à la date du 31/12/2009	Date d'atteinte de 50% du quota d'investissement en titres éligibles	Date d'atteinte de 100% du quota d'investissement en titres éligibles
INOCAP FIP 8.1	2008	25,59%	N/A	31/08/2010
INOCAP FIP 9.2	2009	17.76%	31/08/2010	30/04/2011

## **FRAIS**

Typologie des frais	Assiette	Taux barème
▶ Frais récurrents de gestion et de fonctionnement maximum : (frais de gestion, frais dépositaires, honoraires de commissaire aux comptes, frais délégataire comptable et frais d'impression et envoi documents d'information)	Montant total des souscriptions	3,95% maximum TTC
▶Frais de constitution du Fonds (uniquement la 1ère année)	Montant total des souscriptions	1% TTC
▶Frais non récurrents liés aux investissements	Montant total des souscriptions	Pendant les 2 premiers exercices : 1% TTC maximum par transaction Pour les exercices suivants : 0,5% TTC maximum par transaction
▶Frais de gestion indirects liés aux investissements dans des parts ou actions d'autres OPCVM ou de fonds d'investissement	Actif net	0,50% TTC maximum
▶Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors de la souscription : Droits d'entrée	Valeur de souscription x Nb de parts	5% maximum.

## SOUSCRIPTION

- ▶ Période de souscription : pour bénéficier de la réduction au titre de l'ISF 2010, les souscriptions devront être effectuées au plus tard le 1er juin 2010. Fonds commercialisé et ouvert à la souscription jusqu'au 30 décembre 2010 maximum.
- ▶ Valeur de la part à la constitution : 100 €
- ► Souscription minimale : 1 000 €
- ▶ Périodicité de calcul de la valeur liquidative : semestrielle
- ► Durée du FIP : 6,5 ans, soit le 31 décembre 2016 (pouvant aller jusqu'à 8,5 ans, soit le 31 décembre 2018)
- Rachats de parts : réalisables sur demande à partir du ler janvier 2017 (sauf en cas de décès et invalidité)
- ► Société de gestion : INOCAP SA
- ► Dépositaire : Société Générale
- ► Commissaire aux comptes : KPMG
- ► Agréé le 23/02/2010 ISIN : FR0010857318

•

•

**VOTRE CONSEILLER** 



40, rue La Boëtie - 75008 Paris T. +33 (o)1 45 64 05 80 - F. +33 (o)1 45 64 05 52 www.inocap.fr